



Demande de subvention année 2026

La demande de subvention concerne le fonctionnement et l'investissement de votre structure et/ou une action spécifique.

Votre demande est valable uniquement pour l'année 2026.

Lors de vos manifestations, nous vous invitons à apposer le logo de la Ville, partenaire de votre association.

**La demande doit être déposée avant le lundi 13 avril 2026
à l'Hôtel de ville Place Notre Dame 52130 Wassy
ou à secretariat@mairie-wassy.fr**

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DOSSIER

Pour une première demande ou en cas de modification :

- Copie du récépissé d'enregistrement en Préfecture
- Numéro INSEE
- Statuts de l'association
- Liste des membres du Conseil d'Administration

Dans tous les cas :

- Budget prévisionnel pour l'année de la demande de subvention (cf. page 5).
- Bilan, compte de résultat et annexes du dernier exercice, approuvés par l'Assemblée Générale, signés en original par le Président de l'association, (cf. page 6) et par le vérificateur aux comptes pour les gros budgets.
- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale, avec bilan moral et/ou sportif de l'association.
- Attestation d'assurance valide pour l'année en cours.
- Relevé d'Identité Bancaire.
- Copie des statuts de l'association en vigueur.

Attention :

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Réservé à l'administration

Date de dépôt :

Par courrier - par porteur - dans la boîte aux lettres

1 – VOTRE ORGANISME

Nom de l'association :

Sigle :

N° SIRET :
et n° de récépissé en Préfecture :

Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel (recommandée):

Adresse du siège administratif (si différent du siège social) :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

Objet social de l'association :

Description des actions de l'association :

Affiliation de l'association (à une fédération, une ligue...) :

STATUTS

Date de publication de la création au Journal Officiel :/...../.....

N° et date de récépissé de déclaration en Préfecture : n° du/...../.....

Date de dernière modification des statuts :/...../.....

Votre association est reconnue d'utilité publique depuis le .../.../..., par

Votre association dispose d'agrément(s) administratif(s) :

Date

Référence

Autorité

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2 – CONTACTS

Président(e) :

Mme/M

Téléphone : Port : Courriel :

Vice-président (e) :

Mme/M

Téléphone : Port : Courriel :

Secrétaire :

Mme/M

Téléphone : Port : Courriel :

Vice-secrétaire :

Mme/M

Téléphone : Port : Courriel :

Trésorier(e) :

Mme/M

Téléphone : Port : Courriel :

Vice-trésorier(e) :

Mme/M

Téléphone : Port : Courriel :

3 – INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES FONCTIONNEMENT

Nombre : d'adhérents de bénévoles de salariés (Equivalent Temps Plein)

Nombre de membres au Conseil d'administration :

Nombre de personnes de Wassy Nombre de personnes hors Wassy.....

Rayonnement géographique : Européen National Régional
 Départemental Intercommunal Communal

4 – ACTIVITES DE L'ANNEE 2025

Précisez les actions maintenues menées au cours de cet exercice, en indiquant les dates et la fréquence, le public concerné :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- **Participation à la vie de la commune (commémoration, vernissage, ...)** :

.....
.....
.....
.....

5 – SUBVENTION DEMANDEE 2026

Le montant de la demande doit être en corrélation avec les dépenses engagées en 2025

Montant de la subvention sollicitée pour l'année 2026 :€.

Objet de la demande de subvention :

- Pour le fonctionnement de l'association
- Dans le cadre d'un investissement

Projet d'affectation de la subvention sollicitée :

- Pour une opération particulière (manifestation...) merci de compléter l'annexe jointe au présent dossier

Montant des subventions publiques de fonctionnement accordées au titre de l'exercice précédent : €.

Dont € de : l'état – la région – le département – autre

6 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (Nom et prénom) représentant(e) légal(e) de l'association,

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires

- demande une subvention de :€

Signature

Fait, le/...../..... à

ANNEXE 1 : BUDGET PRÉVISIONNEL ANNUEL

Ce formulaire est indicatif : vous pouvez nous faire parvenir un budget prévisionnel établi sur un format différent, dans la mesure où les informations présentées ci-dessous y figurent.

Budget prévisionnel			
Exercice du / / au / /			
DEPENSES	Montant en Euros	RECETTES	Montant en Euros
60 - Achat		70 - Ventes et prestations de services	
61 - Services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation	
62 - Autres services extérieurs		- Europe	
63 - Impôts et taxes		- État	
64- Charges de personnel		- Région	
		- Département	
		- Commune(s)	
		- Autres : préciser	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		- Dont cotisations	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements et provisions		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

ANNEXE 2 : BUDGET DE L'ANNEE 2025

Exercice du / / au / /			
DEPENSES	Montant en Euros	RECETTES	Montant en Euros
60 - Achat		70 - Ventes et prestations de services	
61 - Services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation	
62 - Autres services extérieurs		- Europe	
63 - Impôts et taxes		- État	
64- Charges de personnel		- Région	
		- Département	
		- Commune(s)	
		- Autres : préciser	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		- Dont cotisations	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements et provisions		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Compte de l'association au / /		
Solde en banque		€
Solde en caisse		€
Solde sur livret		€
Autre Solde		€

Observations complémentaires :





MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN
DE L'ASSOCIATION ou FONDATION :

Ce contrat est conforme aux dispositions du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat.

L'article 5 de ce décret impute à l'association ou à la fondation, les manquements aux engagements souscrits, commis par ses dirigeants, salariés, membres, et bénévoles.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à , le

NOM, PRÉNOM et SIGNATURE

du président de l'association ou de la fondation :